

SCP 315.01

Sous-commission paritaire pour la maintenance technique, l'assistance et la formation dans le secteur de l'aviation.

Institution et modifications

(0)	A.R. 13.08.1975	M.B. 04.11.1975
(1)	A.R. 11.08.1983	M.B. 13.10.1983
(2)	A.R. 06.07.2009	M.B. 11.08.2009

Article 1er, point 1

Compétente pour les travailleurs en général et leurs employeurs,

Compétente pour les activités suivantes:

1° réparation, assistance technique, maintenance technique ou révision d'aéronefs si l'activité est principalement exercée pour le compte des compagnies aériennes;

2° réparation ou révision de composantes ou de moteurs d'aéronefs si l'activité est principalement exercée pour le compte de compagnies aériennes;

3° formation à la maintenance, la réparation, la révision, le pilotage ou le service à bord d'aéronefs conformément aux règles régissant l'aviation internationale et dans le cadre des normes qualitatives établies.